

Compte-rendu de séance du 17 Janvier 2012

L' an 2012 et le 17 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

Présents: M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BELLAT Nathalie, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole, MM : FILLON Michel, JOLY Hervé, LEFEVRE Jean-François, MARTIN Nicolas, POURADIER Georges, VAN BELLE Jacques

Absent (e)s : MM. BARANGER Olivier, LANGLAIS Anthony, RIVIERRE Jérôme,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 12/01/2012

Date d'affichage : 12/01/2012

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 19/01/2012

et publication ou notification
du : 19/01/2012

A été nommé(e) secrétaire :

Monsieur Hervé JOLY

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DENOMINATION DU CHEMIN RURAL DIT "DES GATS"
MEDAILLES COMMUNALES
AUTORISATION DE MANDATER EN SECTION D INVESTISSEMENT
OFFICE CUISINE SALLE RIVE DU NAN
DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MARCHES DES VESTIAIRES
AGENCEMENT VESTIAIRES SALLE RIVE DU NAN
SECURITE INCENDIE SALLE RIVE DU NAN
DEVIS ECLAIRAGE
DEMANDES DE PARTICULIERS SALLE DES FETES

Monsieur TRIFFAULT, constatant le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal à 19h30.

1°) Création du chemin des Gâts - réf : 2012-01 A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Le centre des impôts fonciers demande que le conseil municipal prenne une délibération de création du « chemin des Gâts » suite au remembrement. Monsieur le Maire présente les plans du remembrement et situe le chemin qui était à l'origine sur la commune de Chevilly.

Suite au remembrement, le tracé a été modifié, et il se trouve maintenant principalement sur la commune de Saint-Lyé-la-Forêt.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le nomme à l'unanimité des présents (Monsieur Nicolas Martin étant arrivé en cours de séance) « **chemin rural, dit des Gâts** »*

2°) Gestion du personnel : médailles du travail - réf : 2012-02 A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 2)

Messieurs Triffault Pascal, et Gérard Daniel ont sollicité la médaille communale d'argent auprès du Préfet pour leurs 20 années de service en collectivité territoriale. Ils ont été promus à la session du 1^{er} janvier 2012. Messieurs Triffault Jean-Paul et Joly Hervé ont sollicité la médaille d'argent pour leurs années passées au service de la collectivité en tant qu'élus.

Il est de coutume que l'employeur offre la médaille d'argent gravée.

(Le CNAS prévoit de verser une prime de médaille du travail sur présentation du diplôme pour les agents).

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents (Monsieur Nicolas Martin étant arrivé en cours de séance), d'offrir la médaille d'argent gravée aux agents de la commune, promus, et décide à la majorité, deux abstentions, Messieurs TRIFFAULT Jean-Paul et JOLY Hervé, d'offrir la médaille d'argent gravée aux deux élus promus.

4°) Délibération permettant d'engager des investissements avant le vote du budget. - réf : 2012-03 A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la construction et de l'aménagement de la salle Rive du Nan, cela permettrait de commander la cuisine notamment et de faire face à différentes dépenses d'investissement envisagées à l'heure actuelle : les extincteurs, les vestiaires dans le hall d'entrée, les branchements...

Monsieur le Maire décide de développer les points suivants de l'ordre du jour puisque ceux-ci justifient la demande d'autorisation d'engager des dépenses d'investissement. A l'issue des débats développés aux points numéros 5, 6, 7, 8, 9, il en ressort que :

- les investissements à engager avant le vote du budget n'atteignant pas 25% des investissements budgétés en 2011, il est décidé d'accorder à Monsieur le Maire l'autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissements à hauteur de 100 000 € TTC.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Achat agencement, et installation de l'office de la salle Rive du Nan (article 2181) selon devis retenu par la commission des travaux du jeudi 19 janvier 2012
- Achat agencement et installation des vestiaires de l'entrée de la salle Rive du Nan (article 2181) selon devis retenu par la commission, devis estimatif : 3023,69 € TTC
- Installation des câblages pour éclairage des infrastructures : parking, terrain de boules, terrain d'entraînement, lampadaires (article 2175), selon devis ECIA d'un montant de 4500,55 € TTC pour l'un et de 3 056,98 € TTC pour l'autre
- Installation de matériel et outillage d'incendie : extincteurs notamment (article 2156), selon devis AP INCENDIE, pour un montant de 1 808,98 € TTC

Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

- Aléas de réseaux du bâtiment vestiaires sportifs (article 2313) selon devis YOU SAUVETRE, pour un montant de 8 090,94 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5°) Prestataire pour l'installation de l'office cuisine - réf : 2012-04 A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Trois sociétés ont été contactées pour établir un devis d'aménagement de l'office de la salle Rive du Nan : BRUNET, REC, FRICOM. Elles proposent du matériel et un positionnement différent, pour un prix différent. L'entreprise Christin a fait une proposition reçue dans la journée.

Arrivée de Monsieur MARTIN Nicolas à 20h30

Entreprise BRUNET SARL 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ

Le devis précise l'équipement proposé matériel et l'emplacement sur plan.

Le montant total du devis s'élève à : 27 433,13 € TTC

REC – 38 boulevard Alexandre Martin – 45000 ORLÉANS

Le devis précise l'équipement proposé matériel et l'emplacement sur plan.

Le montant total du devis s'élève à : 25 737,92 € TTC

FRICOM

Le devis précise l'équipement proposé matériel et l'emplacement sur plan.

Le montant total du devis s'élève à : 20 787,83 € TTC

CHRISTIN

Le devis précise l'équipement proposé matériel et l'emplacement sur plan.

Le montant total du devis s'élève à : 18 507,62 € TTC

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des différents devis. Monsieur Joly constate qu'il y a des différences sur la qualité de l'inox proposé notamment. Monsieur Lefèvre s'interroge sur la prévision des prises triphasées dans l'office pour tout le matériel.

Devant la délicate tâche de choisir un prestataire lors du conseil municipal, Monsieur Lefèvre suggère de convoquer une réunion de la commission de travaux, ouverte à tous les membres du conseil municipal afin d'étudier les devis point par point. La réunion est fixée au jeudi 19 janvier à 19h30 en Mairie.

D'ors et déjà, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de convoquer la commission travaux le jeudi 19 janvier pour comparer tous les points de ces devis, et à l'issue de cette réunion, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis retenu par ladite commission.

6°) Devis de YOU SAUVETRE - réf : 2012-05 - A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Dans le cadre du chantier des vestiaires, des travaux supplémentaires sont demandés par l'entreprise, suite à une estimation erronée de Monsieur Delb = devis initial = 63 462€HT, travaux supplémentaires de 6 765 € HT, soit 10,66 %. Il s'agit d'erreurs de métrage.

Les membres du conseil municipal soulignent de nouveau le manque de professionnalisme de l'architecte sur ce nouveau chantier.

Monsieur Fillon précise, qu'il vote pour ce devis pour ne pas gêner l'avancée des travaux mais qu'il est réellement excédé par toutes ces fautes de la part des entreprises et de l'architecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, une abstention, Madame Beaud'huy Nicole le devis proposé par l'entreprise YOU SAUVETRE et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

7°) DEVIS Bernard Boré - réf : 2012-06 - A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Un devis a été demandé au menuisier de Chilleurs aux Bois, pour la réalisation de portants-dressing (vestiaires du hall d'entrée, salle Rive du Nan) et d'une armoire pour le matériel de nettoyage des associations / particuliers. Devis = 3 023,69 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis proposé.

8°) AP INCENDIE EXTINCTEURS - réf : 2012-07 - A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Suivant devis du 29 octobre 2011, il fallait un extincteur en plus de ceux de la salle des fêtes. La commission consultative départementale de la protection civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité préconise :

6 extincteurs portatifs à eau pulvérisée – 6 extincteurs portatifs pour risques électriques – 4 extincteurs portatifs appropriés aux risques.

Le devis proposé par AP Incendie s'élève à 1 808,53 € TTC,

Monsieur le Maire considère toutefois qu'il est nécessaire de faire l'inventaire de l'existant dans la salle afin de réajuster le devis en fonction des besoins réels.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter différents prestataires afin d'ajuster les devis aux besoins réels en extincteurs.

9°) DEVIS EN COURS - réf : 2012-08 - A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire expose les deux devis et en explique les motifs :

- a) ECIA : Eclairage du parking, du terrain de boules et du terrain provisoire d'entraînement du foot, armoire de commande à 3 boutons, pendule pour coupure automatique, protections = 3763 € HT ou 4500.55 € TTC
- b) ECIA : Des lampadaires étaient prévus dans le devis de You Sauvêtre avec la pose des fourreaux. Reste à passer les câbles non prévus au précédent devis.
Proposition d'ECIA : 2556 € HT / 3056.98 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les devis présentés de l'entreprise ECIA.

10°) Demandes pour la salle des fêtes - réf : 2012-09 - A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Julien Lesueur demande à récupérer l'estrade existante.

Madame Deloménie, du foot de Neuville-aux-Bois, est venue sur place avec Benoist Levesque, le président, accompagné d'autres membres de Neuville. Il est possible qu'ils soient intéressés par une partie du bâtiment (structure métallique, poteau et fermes).

Monsieur Joly préconise d'une part de récupérer pour la commune tout ce qui pourra l'être. D'autre part, le devis étant signé avec l'entreprise qui va procéder à la démolition de l'ancienne salle, il suggère à Monsieur le Maire de se mettre en contact cette dernière pour voir ce qui est prévu dans le devis et ce qu'il est possible de faire pour répondre, le cas échéant, positivement à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de Monsieur Julien LESUEUR.

Considérant la demande de Madame Deloménie, de l'association sportive de football de Neuville aux bois, souhaitant acquérir la structure métallique, poteaux et fermes, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de consulter l'entreprise chargée du démantèlement de la salle des fêtes et d'envisager ensuite cette proposition.

11°) Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe dans un premier temps les membres du conseil municipal de l'appel de Madame Dorange, mère de Mademoiselle Leroy Audrey, qui se dit totalement insatisfaite de la gestion administrative du dossier de sa fille et le fait savoir par plusieurs appels téléphoniques et un courrier qui suivra.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'un administré est venu ce jour lui faire part de son mécontentement quant à une ampoule grillée dans sa rue. Il l'avait déjà signalé, mais rien n'avait été fait. Monsieur le Maire exprime le fait qu'il ne fait pas venir une nacelle pour changer une ampoule grillée.

- Le CUI de Melle Pellé Sylvie arrive à son terme le 13 février 2012. L'Etat renouvelle son aide financière dans les mêmes conditions que lors de son recrutement. Monsieur le Maire décide de renouveler le CUI pour la durée légale de 6 mois, soit jusqu'au 12 août 2012.
- Le CUI de Melle Prudent s'achève au 18 mars 2012. Monsieur le Maire décide de renouveler son contrat jusqu'au 18 septembre 2012 (6 mois).
- Monsieur le Maire demande à Monsieur Joly de lui présenter le bilan des canalisations afin de lancer les consultations pour régler le problème d'eau jaune.
- Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique du SAGE aura lieu du 23 janvier au 9 mars 2012, cela concerne 681 communes.
- Monsieur le Maire informe que les ateliers communaux ont été cambriolés – le dépôt de plainte a été fait
- La course cycliste des Mardelles aura lieu le 24 juin 2012
- Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciements de Monsieur Van Belle pour le colis de Noël, et du mail de Monsieur Verez concernant la plaque qu'il a réparée.
- Monsieur Fillon signale le problème de l'état du chemin rural de St LYE à REBRECHIEN, dans le prolongement de la rue Neuve, rendu impraticable par les véhicules des coupeurs de bois, et informe l'assemblée de la présence de rodeurs sur la commune dans des véhicules Mercedes et 4x4 noir
- Monsieur le Maire informe que par arrêté applicable au 1^{er} janvier 2012, des analyses de température d'eau chaude doivent avoir lieu tous les jours dans les ERP – que le brûlage de déchets dans les jardins est dorénavant interdit.
- Il informe l'assemblée du montant de la cotisation au SDIS d'environ 27 000€ pour l'année 2012 et s'étonne de recevoir une demande de subvention pour la formation de jeunes pompiers, d'un montant de 150 €, au vu de la cotisation annuelle versée.
- Suite à la rencontre IRH/Rochette TP Paris, SNG du mardi 10 janvier 2012, un plan de circulation est à établir. Les habitants des Mardelles ne pourront pas accéder à Saint-Lyé autrement que par Trinay/Villereau.
- Monsieur le Maire lit la lettre adressée à l'Ordre Régional des architectes concernant les différents relatifs aux chantiers en cours.
- Proposition du livret d'accueil pour les nouveaux habitants : à consulter et à valider au prochain conseil – les membres de l'assemblée font d'ores et déjà part de plusieurs remarques.
- Proposition du règlement intérieur de la salle Rive du Nan : à consulter et valider au prochain conseil.
- Date du débat d'orientation budgétaire : le 23 février 2012
- Commission des finances : 13 mars 2012

Le prochain conseil municipal est fixé le 28 février à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

En mairie, le 19/01/2012
 Le Maire
 Jean-Paul TRIFFAULT